

DECISION DU MAIRE

N° 2026DEC005

OBJET : Devis FOUSSIER pour cylindres électroniques WINKHAUS – sécurisation des bâtiments communaux

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- VU** Le Code de la Commande Publique ;
- VU** La délibération n° 2026/020 du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026 portant attributions de délégation du conseil municipal au Maire ;
- CONSIDERANT** la nécessité de poursuivre la sécurisation des bâtiments en mettant en place un système d'ouverture/fermeture électronique des salles municipales ;
- CONSIDERANT** la proposition de l'entreprise FOUSSIER pour l'acquisition par la commune de cylindres électroniques ;

DECIDE

- ARTICLE 1** De signer le devis proposé par l'entreprise FOUSSIER pour l'acquisition de cylindres électroniques d'un montant de 15 951,82 € HT.
- ARTICLE 2** Les bâtiments qui feront l'objet de la mise en place d'un nouveau système d'ouverture/fermeture électronique sont : la salle de la Bianave, la salle de la Bascule, la salle Pierre Comet, la salle du Pouey.
- ARTICLE 3** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication
- ARTICLE 4** Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et sera transmise au contrôle de la légalité.

Compte rendu en sera donné au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à IBOS, le 28 mai 2026

Le Maire

Gisèle Vincent

